



Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID : 033-213303399-20240726-A202450-AR



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

ARRETE A202450

OBJET : FERMETURE PROVISOIRE DU GROUPE SCOLAIRE

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les travaux dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire

CONSIDERANT la nécessité que des mesures provisoires soient prises en vue de garantir la sécurité publique

ARRÊTÉ

Article 1 :

En raison des travaux en cours, l'accès aux structures de l'école est strictement interdite à compter de ce jour et jusqu'au 30 juillet 2024 inclus

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché dans les formes habituellement requises et notamment à l'entrée de l'école primaire.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les constater.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de Gendarmerie de Bourg
- Madame la directrice de l'école primaire

Fait à Prignac et Marcamps, le 26/07/2024

Le Maire
Francis BÉRARD

